



29 août au
2 septembre
2022



DROIT & CULTURE

Université d'été franco-tchèque 2022

Partenariat Ecole de Droit de l'Université Clermont Auvergne
avec la Faculté de Droit de l'Université Palacky - Olomouc



UCA
ÉCOLE DE DROIT
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne



Palacký University
Olomouc

Qu'est-ce que l'Université d'été ?

L'Ecole de Droit de l'Université d'Auvergne (devenue UCA) et la Faculté de Droit de l'Université Palacky (Olomouc, République tchèque) sont liées par un accord bilatéral Erasmus depuis 1999.

Depuis 2008, une université d'été est organisée, début septembre, pendant une semaine. Elle se déroule alternativement à Olomouc ou à Clermont-Ferrand. Animée par des enseignants de France et de République tchèque au profit de groupes d'étudiants provenant de ces deux pays, cette université d'été s'inscrit logiquement dans le processus de construction de l'Europe et de l'ouverture des systèmes juridiques nationaux à d'autres systèmes qui les concurrencent.

Après deux années d'interruption liée à la crise sanitaire, les deux Écoles de droit ont décidé de relancer les mobilités et d'organiser le programme à Clermont-Ferrand. Alors que Clermont-Ferrand prépare sa candidature comme capitale européenne de la culture 2028, le thème des échanges sera « Droit et culture ».



Pour qui ?

10 étudiants de l'Université Palacky et 10 étudiants de l'UCA d'après l'accord (plus d'étudiants de l'UCA peuvent participer lorsque l'édition est organisée à Clermont-Ferrand).

Quand ?

Edition 2022 : du 29 août au 2 septembre 2022

Comment ?

Le thème retenu est « **Droit et culture** » et les cours sont dispensés :

- ❖ par trois enseignants de l'Université Palacky en français et en anglais (Dr Monika Horáková et Dr Soňa Pospíšilová, spécialistes de droit administratif et Leona Cerna, professeur de français) ;

- ❖ par trois enseignants de l'Université Clermont Auvergne en français.



Au cours de la semaine, 24 heures d'enseignements seront dispensées qui permettront aux étudiants d'acquérir les connaissances fondamentales sur cette question mais aussi de confronter leur analyse de manière interactive, les journées étant construites sur le schéma suivant :

- ❖ la matinée est dédiée à poser les fondamentaux ;
- ❖ l'après-midi est consacrée à des ateliers d'échange.

Programme prévisionnel de la semaine

❖ **Dr Monika Horáková et Leona Černá**, *La protection des monuments culturels comme partie fondamentale du patrimoine culturel (cours en français)* ;

❖ **Dr Soňa Pospíšilová**, *La protection de la richesse culturelle comme signe d'une société évoluée (cours en anglais)* ;

❖ **Christine Bertrand**, *La politique culturelle de l'Union Européenne* ;

❖ **Marie-Élisabeth Baudoin**, *Droit à l'identité culturelle et CEDH* ;

❖ **Isabelle Moulier**, *La protection des biens culturels en temps de conflit armé* ;

❖ **Atelier sur la candidature de Clermont-Ferrand comme capitale européenne de la culture 2028** ;

❖ **Visites d'expositions et sortie culturelle (château de Murol et lac d'Auvergne) !**



Les cours ont lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi (9h-12h30 et 14h00-16h30).

Au-delà de l'acquisition de connaissances et de l'enrichissement scientifique, l'Université d'été est aussi voulue comme un moment de convivialité et de découverte culturelle, ainsi diverses visites sont organisées afin de mieux connaître Clermont et sa région (le mercredi est réservée à la sortie culturelle).

Conditions de participation pour les étudiants de l'UCA

Le programme est ouvert aux étudiants de Licence 3 et de Master 1 sur l'année 2022/2023.

Etudiants de Licence 3

Une sélection est effectuée sur la base d'un dossier de candidature comprenant un CV et une lettre de motivation à retourner à Madame BAUDOIN à l'adresse m-elisabeth.baudoin@uca.fr avant le **20 août 2022**.

Etudiants de Master 1

Les étudiants du Master 1 Relations Internationales doivent remplir le formulaire en ligne qu'ils ont reçu par mail. Les inscriptions sont prolongées jusqu'au **20 août 2022**.

Modalités d'évaluation et la validation de crédits ECTS

L'évaluation comprend la participation pendant les cours et la remise d'une rédaction sur un sujet de réflexion au choix parmi plusieurs sujets proposés par les enseignants qui assurent les différents cours. Le devoir de 5 pages maximum (accompagné d'un résumé rédigé en anglais) est à rendre dans un délai maximum d'un mois à l'issue de la semaine de cours.

L'assiduité est obligatoire pour la validation de crédits ECTS.

Une participation sans validation de crédits ECTS est aussi possible.

En cas de réussite, les étudiants valident :

- ❖ 5 ECTS pour les étudiants de l'École de droit étudiant à Olomouc au cours de l'année 2022-2023 (l'université d'été « Droit et culture » doit être mentionnée dans leur Learning Agreement)
- ❖ 4 ECTS pour les étudiants inscrits en M1 Relations Internationales
- ❖ 3 ECTS pour les étudiants de L3 Droit (dans le cadre d'une UE au choix, S6 : les enseignements ont lieu au S5, mais vous devrez choisir l'UE pour le S6)

